

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3840 - Lundi 15 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

ÉLECTIONS CAF :

Kanizat Ibrahim élue 5ème Vice-présidente du Comité Exécutif



LIRE PAGE 5

COMORES TELECOM :

**Un manque à gagner de 30%
avec le Gateway ?**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Mars 2021**

Lever du soleil:
06h 10mn
Coucher du soleil:
18h 24mn

Fadjr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 21mn
Ansr : 15h 39mn
Maghrib: 18h 27mn
Incha: 19h 41mn



BILAN DE LA DEUXIÈME VAGUE DE COVID-19 À ANJOUAN

La coordination appelle à un renforcement des mesures barrières

L'île d'Anjouan a présenté son bilan de la Covid-19 au chef de l'Etat. Sur 600 personnes atteintes par la Covid-19, 34 personnes ont été emportées par la Covid-19. Et jusque là, aucune stratégie n'est mise en place pour le suivi psychologique des patients post-covid.

Lors d'un déplacement à Anjouan la semaine dernière, le chef de l'état Azali Assoumani a rencontré la coordination insulaire d'Anjouan pour une mise au point concernant la Covid-19. C'était l'occasion pour les médecins anjouanais de présenter au président de la République un bilan de la pandémie depuis avril 2020. Le coordinateur insulaire au niveau de l'île docteur Anssuffouddine Mohamed a expliqué que l'île a enregistré plus de 600 cas de Covid-19 depuis le début de la pandémie, dont 164 pour la première vague et plus de 400 pour la deuxième vague.

« Nous avons enregistré 34 décès dont 32 lors de la deuxième

vague », rapporte-t-il, avant d'ajouter que « aujourd'hui, nous sommes entrés dans la phase de surveillance active. C'est vrai la situation est un peu stable mais on ne peut pas tout se permettre. Même dans les pays les plus développés, les choses peuvent retomber d'un moment à l'autre. Nous avons des mécanismes de surveillance, qui consistent notamment à tester les gens à chaque fois qu'il le faut », a expliqué le cardiologue.

Ce dernier montre par la suite qu'à ce jour sur 100 personnes testées, une seule se révèle positive, alors qu'en fin janvier, ce taux de prévalence avait atteint les 69% (au début de la pandémie. Il avait été de 28%). Une tendance baissière qui ne doit pas encore être considérée comme une victoire, car on est loin du compte d'après le coordinateur. Le Dr Anssuffouddine appelle au renforcement des mesures pour garder cette même courbe. « C'est une maladie avec laquelle nous aurons encore à vivre avec, nous devons toujours redoubler la vigilance en appliquant les gestes barrières »,



La coordination covidNdzuani avec le président Azali.

invite-t-il.

Autres faits, les patients covid-19 souffrent de problèmes psychologiques après leur guérison. Le docteur Anssuffouddine Mohamed a rappelé par cette occasion que la Covid-19 est une maladie infectieuse

et tout peut arriver. « Un an depuis que la maladie sévit dans le pays, l'on se rend compte qu'il y'a des séquelles atténuantes, ce que l'on appelle le Covid long. Dans notre pays, nous sommes un peu en retard par rapport à la prise en char-

ge de ces patients. Nous n'avons pas encore une stratégie car ce sont des choses qu'on vient de remarquer et qu'il faut commencer à gérer », conclut-il.

Andjouza Abouheir

MORT DU JOURNALISTE ALI ABDOU :

La famille de la victime porte plainte pour assassinat

Alors que le dossier a été classé sans suite par le procureur de la République de Moroni, des nouveaux éléments viennent soulever la thèse d'une mort criminelle sur l'affaire du journaliste Ali Abdou, retrouvé mort à son domicile le 12 décembre dernier. Face au silence du parquet, la famille dépose plainte contre x au tribunal de Moroni pour assassinat.

Retrouvé mort le 12 décembre 2020 à son domicile à Malouzini, des nouveaux éléments troublants sont apparus, suscitant une nouvelle mobilisation du Syndicat des journalistes et de la famille du défunt. En effet, l'article publié le 27 février par le site d'informations nationalmagazineweb.com rappor-

te que le corps sans vie d'Ali Abdou « baignait dans une mare de sang » et que « son globe oculaire gauche était sorti de son orbite ». Ceci alors que le procureur de la République lors d'une conférence de presse le 14 décembre 2020, soit le troisième jour de la découverte macabre, tendait vers une mort naturelle, tout en précisant qu'aucune trace de sang ni blessure n'ont été retrouvés.

S'appuyant sur les nouveaux éléments du site d'informations ci-haut cité, la famille et le Syndicat des journalistes se sont constitués partie civile et ont déposé samedi 12 mars dernier, une plainte contre x. L'avocat de la famille d'Ali Abdou, Me Gérard Youssouf a regretté que l'enquête ait été bâclée. « Le procureur a mené une enquête expéditive alors que sur cette affai-

re, il y'avait un mobile clé situant la thèse criminelle avec des suspects potentiels. Donc aujourd'hui nous allons déposer une plainte au cabinet du doyen des juges d'instruction », a-t-il fait savoir. « Il est plus qu'évident qu'Ali Abdou a été victime d'un crime. Il n'est pas mort naturellement et notons qu'à ce jour la famille n'a pas eu accès aux affaires personnels du défunt, ni au rapport du médecin examinant, ni au certificat de décès », révèle l'avocat.


Le classement sans suite de cette affaire face à des preuves

aussi solides et des suspects potentiels en dit long sur la volonté de certaines personnes à étouffer dans l'œuf cette affaire. Ce qui est dur à avaler aux yeux de la famille et des collègues journalistes de la victime. « Mes clients ont perdu un fils, un soutien de la famille. Cette perte constitue un grand vide à combler. Il est plus qu'évident que connaître les circonstances de la mort de leur enfant est une démarche tout à fait légitime », poursuit l'avocat.

Présente sur les lieux, la famille d'Ali Abdou n'a pas pu retenir les larmes. Quant au président par inté-

rim du syndicat national Chamsouddine Said Mhadji assure que « le syndicat ne lâchera pas prise. Nous demandons justice pour notre frère car effectivement nous sommes sa deuxième famille ». Soulignons que depuis la révélation des éléments troublants par le site d'informations en question le procureur de Moroni en charge du dossier ne s'est pas prononcé sur ce sujet malgré les sollicitations de nombreux journalistes.

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux SONEDE

Moroni, le 11 mars 2021

COMMUNIQUE

La direction commerciale de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux « SONEDE », informe à ses clients qu'elle lance une opération de recouvrement des factures impayées à partir du 16 mars 2021.

Les clients ayant des arriérées sont priés de régulariser leurs soldes dans les meilleurs délais pour éviter les coupures de l'eau qui seront menées à partir de cette date.

Ceux qui ont des réclamations ou qui n'ont pas reçu leurs factures doivent s'adresser à la SONEDE pour une résolution de leurs problèmes. La présentation du dernier reçu de paiement est impérative pour faciliter le travail de nos agents.

Nous vous remercions de votre compréhension et sommes convaincus de votre entière collaboration.



Me Gerard Youssouf avocat de la famille Ali Abdou.

COMORES TELECOM :

Un manque à gagner de 30% avec le Gateway ?

Une source proche du dossier affirme que cet accord entraîne une hausse des coûts des appels internationaux, et que la société choisie pour faire ce travail avec le régulateur (ANRTIC) n'est autre que Zeus, cette société qui a déjà déplumé Comores Telecom...

Le projet de sécurité et de contrôle pour la communication, « Gateway », est pour le moins un mystère. Depuis son annonce par Ahmed Ben Said Jaffar, ministre en charge des Télécommunications et Said Mouinou Ahamada, directeur général de l'Autorité nationale de la régulation des TIC (ANRTIC), et la réaction de l'Association comorienne des TIC (Actic), les opérateurs, eux, ont préféré donner leur langue au chat.

Selon une source bien informée, Asteria, le nom de la société mentionné dans les documents officiels dont nous nous sommes procuré copie, « n'est autre que la société Zeus ». « C'est la même société qui était venue en 2009 sous le nom de

VocalPad », affirme notre source laissant entendre que « l'objectif de cette société engagée par l'Etat sans appel d'offre c'est de reprendre la transaction des communications internationales, faire des contrats avec les opérateurs du monde entier au détriment de Comores Télécom et Telco », nous concède notre interlocuteur selon qui Asteria ou Zeus (c'est selon), « va pouvoir collecter l'argent des redevances dans un compte offshore au Luxembourg qui est un paradis fiscal ».

Naturellement, le régulateur tient tout un autre discours. Lors d'un entretien avec la presse il y a une dizaine de jours, Said Mouinou est revenu sur le choix de la société et selon lui, le choix porté sur Asteria ne s'est pas fait « unilatéralement ». « Le gouvernement avait le choix sur différentes sociétés internationales mais après consultation, le conseil a opté pour Asteria », explique-t-il. S'agit-il de Zeus ou non ? Sans surprise, le conférencier répond par la négative. « Non, ce n'est pas Zeus et Comores Télécom



doit bien le savoir... Il s'agit d'une autre société qui n'est pas Zeus », insiste-t-il.

Pour ce qui est de l'augmentation inexorable des coûts, « c'est le Comorien de la diaspora qui va payer les pots cassés ». « Il faut aussi savoir qu'avec ce système, le contrôle exclusif du volume tant prôné n'est pas vrai. Ils vont aussi faire des écoutes pour les appels internationaux des hommes d'affaires et autres quand ils le veulent »,

prévient notre source. Répondant à ce sujet, l'Anrtic assure : « Nous, on régule le contenant et non pas le contenu. Nous ne sommes pas censés savoir ce qu'un consommateur aurait dit ou pas dans ses appels. Et si cela devait arriver, il peut porter plainte car nous aurons fait autre chose qui ne relève pas de nos missions ».

Pour revenir à notre autre source, celle-ci précise : « Il faut savoir que les appels internationaux repré-

sentent 30% du chiffre d'affaires des opérateurs. Ce qui va représenter un manque à gagner énorme pour l'Etat ». Elle nous rappelle que la même société a eu entre 2015 et 2018 un litige avec l'opérateur historique qui est Comores Télécom et est partie avec une ardoise de plusieurs millions de nos francs.

A.O Yazid

CORONAVIRUS :

Une appli mobile pour la sécurisation des tests PCR

Pour limiter les dégâts des falsifications des résultats des tests

PCR et réduire les risques de contamination au niveau du site

de livraison, le gouvernement a fait appel à une expertise locale pour proposer un système de sécurisation desdits résultats. Les travaux ont été finalisés, le projet devrait être soumis en conseil des ministres avant sa mise en œuvre.

Fin des magouilles des résultats PCR ? Le gouvernement semble avoir trouvé enfin la solution efficace. La ministre de la santé Loub Yacouti Athoumani avait annoncé à la presse le 04 mars dernier la mise en place d'une application de sécurisation des tests Pcr. Une application mobile développée

pour authentifier les tests PCR. Une fois le test fait, le passager pourra télécharger son dossier depuis un portail Web à l'aide d'un identifiant nommé Labid.

Une fois à l'aéroport, les agents sur place pourront s'assurer de la véracité des résultats à l'aide d'un code Datamatrix figurant dans l'attestation du passager en question. Cette méthode a été fortement réfléchie pour éviter les innombrables irrégularités qui se font au niveau de l'aéroport. En effet, certains passagers n'hésitent pas à falsifier leurs documents pour pouvoir voyager, et une fois à l'étranger le test s'avère posi-

tif à la Covid-19.

Cette initiative vise aussi à réduire le risque de contamination au niveau de site de livraison des résultats sis à la direction régionale de la Santé. Rappelons que les agents de la Santé sont souvent obligés de faire appel aux forces de l'ordre pour éviter les altercations avec les passagers en question. Le projet a été finalisé et devrait passer en conseil des ministres cette semaine mais les experts sont convaincus que dès cette semaine, l'application devrait être accessible au public.

Andjouza Abouheir



CIRCULATION MARITIME INTER-ÎLES :

Mutsamudu ne collabore pas avec Fomboni

Depuis ce vendredi, les lignes maritimes Hoani-Chindini et Fomboni-Mutsamudu à bord des vedettes de type koissa sont ouvertes sous des conditions restrictives pour « la prévention et la surveillance » contre la covid-19. Une note relative à ces nouvelles mesures est publiée samedi dernier mais les autorités d'Anjouan la rejettent en bravant la note du gouverneur Anissi Chamsidine qui suspendait jusqu'à nouvel ordre ces mouvements.

Suite à l'accalmie que connaît l'île de Mohéli depuis quelques semaines déjà, la commission insulaire de prévention

et de riposte à la covid-19 en collaboration avec les autorités du gouvernement de Mohéli, la force de sécurité et les armateurs des embarcations de type koissa-koissa ont convenu de rouvrir progressivement ces lignes sous des conditions strictes.

Quatre vedettes par jour au départ et quatre à l'arrivée avec onze personnes à bord de chaque vedette y compris les membres d'équipage, test covid obligatoire à l'arrivée à un moment ne dépassant pas 13 h avec port de départ obligatoire Hoani, Fomboni (Bazar) et Bangoma. Tels sont les points assaillants du pacte conclu entre les armateurs et les autorités insulaires.

Mais vendredi matin vedette « air Bandarsalama », ladite Mouhamadi, le commandant de la



Anjouan mais n'a pas pu quitter Bazar (Mohéli) avec ses passagers pourtant il avait réuni les conditions requises. Depuis Mutsamudu, Mouhamadi aurait reçu des instructions lui interdisant d'accoster sur n'importe quel endroit sur Anjouan sous peine de « sanctions sévères ». Des sources concordantes indiquent que c'est la note du gouverneur Anisse Chamsidine qui suspend « jusqu'à nouvel ordre » toutes les arrivées par bateau à Anjouan, qui est la cause. Et le secrétaire général de Dar-Nadja ne fléchit pas malgré l'arrivée tous les jours de Maria Galanta au départ de Mamoudzou.

Riwad

FINANCES PUBLIQUES

Le parlement va autoriser l'État à emprunter 20 millions de dollars à la BAD

Une session extraordinaire est ouverte à l'Assemblée nationale jeudi de la semaine dernière sur convocation du président de la République, Azali Assoumani. Cette session qui va durer une semaine porte sur un projet de loi autorisant le président de l'Union à ratifier l'Accord d'un prêt de 20 millions de dollars conclu entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union des Comores.

Les élus de la nation se trouvent en session extraordinaire depuis jeudi dernier. Ils sont convoqués par le chef de l'État pour se pencher sur les travaux devant aboutir à une autorisation de ratifier l'accord d'un prêt de 20 millions de dollars, dont 10 millions sous forme de don, conclu entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union

des Comores.

Lors de l'ouverture de cette toute première session extraordinaire de cette législature, le président de l'Assemblée s'appuie sur la loi fondamentale pour justifier la convocation du chef de l'État qui ne souffre d'aucune illégalité. Pour Moustadroine Abdou, il s'agit d'une volonté du gouvernement comorien d'assurer la continuité des programmes impliqués dans les projets d'infrastructures de base.

« Le gouvernement aura l'occasion d'expliquer plus en détail ses motivations lors des délibérations entre les membres de la commission en charge du parlement, ainsi que lors de la session plénière consacrée au vote du projet de loi », devait-il déclarer du haut de son perchoir lors de l'ouverture des travaux. Il exhorte ses collègues, tous issus du pouvoir rappelons-le, à coopérer et à soutenir le gouvernement dans ses

programmes de développement. « Vous devez faire ce que vous faites toujours, pour soutenir la volonté du président de la République et de son gouvernement ».

A en croire le vice-président Ahamada Baco, les opposants d'Azali Assoumani ont mis les bouchées doubles pour faire freiner des quatre fers ce prêt dont le pays est sur le point de bénéficier. « Certains responsables de l'opposition comorienne établis en France entendent saisir la Banque africaine de Développement aux fins d'obtenir l'arrêt de l'exécution du contrat de financement conclu avec le gouvernement comorien. La BAD ne reçoit aucune injonction politique et les requêtes à caractère politique n'ont aucune chance de prospérer », a régi l'Élu dans sa page Facebook.

Lui d'annoncer que ces fonds consistent à « soutenir le gouvernement comorien dans le processus de



Députés en session extraordinaire.

vaccination de la population comorienne » car « le gouvernement comorien a pour objectif d'immuniser l'ensemble de la population contre la COVID-19 ». Cet avocat de formation regrette que « au lieu de s'inscrire dans cette bonne dynamique, ces quelques opposants au

régime veulent faire échec à cette forme de solution » et assure en revanche que « l'initiative de ces quelques membres de l'opposition est presque vouée à l'échec à tout point de vue ».

Ibnou M. Abdou

RELIGION

Le mihraj célébré sans le faste habituel pour cause de Coronavirus

Selon la tradition musulmane, le Prophète Mohamad est monté aux cieux en compagnie de l'ange Gabriel sur une monture appelée Bouraq après être allé sur le mont al aqsa Assad à Jérusalem. Cette même tradition situe cet événement le 27 rajab (7ème mois) de l'an 2 avant l'hégire, soit autour de l'année 620 de l'ère chrétienne, plus connu sous l'appellation « nuit de l'ascension ». Aux Comores cette journée est célébrée sans le faste habituel pour cause de coronavirus.

Les musulmans ont commémoré vendredi 12 mars dernier, 27ème jour du mois lunaire Radjab, connu sous le nom de Miradj. Plusieurs savants avancent que la nuit du 26 au 27 Radjab coïncide avec la date où le prophète a effectué son voyage miraculeux. « Il s'agit d'un long voyage que le

prophète a effectué en quittant la Macque vers Jérusalem jusqu'au ciel et revenir en une seule nuit, avant même l'aube. Au cours de ce voyage, le messager a rencontré son seigneur pour lui donner les recommandations dont la prière et sa valeur », indique Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, vice-Mufti de la république.

Lors de ce voyage nocturne (l'Ascension), le Messager fut transporté physiquement depuis la mosquée sacrée jusqu'à la Mosquée lointaine. A travers cet Al-Masjid Al-Aqsâ à Jérusalem sur un animal nommé Al-Burâq, le prophète était en compagnie de l'ange Gabriel. A Jérusalem, il mit pied à terre, accrocha Al-Burâq à un anneau fixé dans la porte de la Mosquée Al-Aqsâ, et il dirigea ensuite une prière commune avec tous les prophètes venus avant lui. Tous prient derrière lui. Après cela, Gabriel l'emmena dans les

Cieux sur le même animal.

« Ce que Dieu a accordé au Prophète, à travers ce voyage est un don qu'Il n'a donné à nul autre que lui. Le Prophète a traversé un à un les cieux et y a rencontré les autres prophètes et messagers », ajoute Dr Abdoulhakim qui précise que « au-delà du sens spatial, cet épisode revêt un sens spirituel primordial : si l'Envoyé de Dieu a pu s'élever constamment de ciel en ciel, rencontrant à chaque fois les prophètes et messagers résidant dans ces cieux, continuellement il gravissait

les cieux, dépassant leurs habitants physiquement, mais aussi spirituellement, d'Adam, au premier ciel, jusqu'à Ibrâhîm au septième ciel. Il a dépassé tout cela pour atteindre Sidrat al-muntahâ (le Lotus de la Limite), l'arbre de la fin, puis arriver là où nul ange ni prophète-messager n'avait jamais posé le pied ; « à une distance de deux arcs ou moins encore. », comme si bien expliquer le Coran Sourate LIII, : L'Étoile, verset 1 à 18.

Aux Comores, cette journée est exceptionnelle puisque « nous

vivons avec le coronavirus cette année », avance Yahaya Mohamed Iliasse, un ancien député de la région Mbadjini, conseiller du chef de l'Etat en charge des affaires religieuses. « On peut jeûner et faire des software avec les familles », ajoute-t-il. A défaut des rassemblements dans les mosquées, Yahaya propose des émissions à travers les radios et dans les réseaux sociaux.

Ibnou M. Abdou



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) œuvre pour un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est réalisé.

Le bureau Pays de l'UNFPA Comores, recherche des candidatures de personnes qualifiées et expérimentées pour le poste suivant :

Poste basé à Moroni

1-Un(une) Consultant(e) National(e) en Santé de la Reproduction /Violence basée sur le Genre.

Les termes de références détaillés peuvent être consultés sur le lien suivant : <https://comoros.unfpa.org/fr/publications/recrutement-dun-consultant-national-srvbg>

La date limite de soumission des candidatures est le **30 Mars 2021 à 16h00.**

Merci de déposer votre candidature à l'UNFPA sis à Moroni Hamramba Maison des Nations Unies Comores à Mme la Coordinatrice Internationale du Programme en mentionnant le titre du poste.

Remarques :

- Il n'est demandé le paiement de frais à aucun stade du processus de recrutement.
- UNFPA ne sollicite, dépiste ou discrimine sur la base du statut de VIH/SIDA.
- L'UNFPA promeut l'égalité des chances incluant les personnes vivant avec un handicap et l'égalité de genre. Les candidatures féminines qualifiées sont encouragées.
- Veuillez noter que l'UNFPA ne contactera que les candidats qui auront été présélectionnés et se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le processus de recrutement.

ÉLECTIONS CAF :

Kanizat Ibrahim élue 5ème Vice-présidente du Comité Exécutif

Sans surprise, le milliardaire sud-africain Patrice Motsepe est devenu le septième président de la Confédération Africaine de Football (CAF). A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire et électorale, la Comorienne Kanizat Ibrahim intègre le Comité Exécutif de la CAF.

Unique candidat pour la présidence de la CAF, l'ancien président de Mamelodi Sundowns a été élu par acclamation vendredi 12 mars à Rabat. Il a désormais le destin de l'instance panafricaine pour la période 2021-2025. Remplaçant le Malgache Ahmad Ahmad, banni par la Commission d'Ethique de la FIFA. Sous couvert d'« Unité », les trois autres candidats Augustin Senghor, Ahmed Yahya et Jacques Anouma se sont retirés de la course au profit de Patrice Motsepe à la base d'un protocole d'accord qui les assure des postes de vice-présidents. Une démarche impulsée par le Maroc, l'Égypte et la FIFA de Gianni Infantino. Une ingérence de la FIFA dénoncée par de nombreux acteurs du football africain.

Les Comores s'invitent dans la haute sphère de la CAF

Outre l'élection du nouveau président de la CAF, les membres du congrès élisaient aussi les membres du Comité Exécutif de la CAF ainsi que les membres africains au Conseil de la FIFA. Candidate pour le poste de Représentante féminine au sein du Comité Exécutif de la CAF, l'ancienne présidente du Comité de Normalisation pour la FFC intègre le nouvel exécutif pour un mandat de 4 ans.

Elle a recueilli 35 voix sur 52. Soit 67% des suffrages exprimés. Ses concurrentes Lawson Edzona (Togo) et Patricia Rajeriarison (Madagascar) ont recueilli respectivement 9 et 8 voix. A travers Kanizat Ibrahim, les Comores s'invitent pour la première fois dans l'administration de l'instance faitière du football africain. Elle remplace à ce poste la Sierraléonaise Isha Johansen parti briguer le poste de représentante féminine africaine au Conseil de la FIFA.

Au sein du Comité Exécutif de la CAF, Kanizat Ibrahim sera à la tête d'une commission permanente. Lors de sa campagne, elle ambitionnait de prendre en charge la Commission d'Organisation du Football Féminin. C'est cette dernière qui organise les Coupes d'Afrique des Nations féminines et a la charge de la politique générale de développement de la discipline. Le lendemain de son élection, elle est désignée 5ème vice-présidente de l'institution lors de la première réunion du Comité Exécutif. Une marque de confiance de ses pairs et une désignation qui participe in fine au rayonnement des Comores à l'international.

Diplômée en management et gérante d'une agence de communication, Kanizat Ibrahim a été à la tête du Comité de Normalisation pour la FFC de novembre 2019 à février 2021. Une première expérience dans le domaine du football qui lui a ouvert des portes dans la haute sphère du football continental.

Boina Houssamdine



Délégation comorienne à l'AG de la CAF.

Composition du Comité Exécutif de la CAF :

Zone Nord : Wadie Jary (Tunisie)
Zonne Ouest A : Mustapha Raji (Liberia)
Zone Ouest B : Djibrilla Hamidou (Niger)
Zone Centre : Seidou Njoya (Cameroun)
Zone Centre Est : Suleiman Waberi (Djibouti)
Zone Sud : Elvis Chetty (Seychelles) et Maclean Letshwithi (Botswana)
Représentante féminine : Kanizat Ibrahim (Comores).
 Membres africains au Conseil de la FIFA
Francophone : Mamoutou Touré (Mali) et Mathurin De Chacus (Bénin)
Anglophone : Amaju Melvin Pinnick

(Nigeria)
 Arabophone, Lusophone, Hispanophone : Fouzi Lekjaa (Maroc) et Hany Rida (Égypte)
Représentante féminine : Isha Johansen (Sierra Leone).
Vice-Présidents de la CAF
1er Vice-président : Augustin Senghor (Sénégal)
2ème Vice-président : Ahmed Yahya (Mauritanie)
3ème Vice-président : Suleiman Waberi (Djibouti)
4ème Vice-président : Seidou Mbombo Njoya (Cameroun)
5ème Vice-présidente : Kanizat Ibrahim (Comores)



ASCOBEF
 ASSOCIATION COMORIENNE
 POUR LE BIEN-ETRE
 DE LA FAMILLE

UNION DES COMORES

Quartier Coulée / Rond point
 B.P 524 – Tél (269) 773 52 72 – 333 53 01
 Email : ascobef94@gmail.com>



IPPF
 FEDERATION INTERNATIONALE
 POUR LA PLANIFICATION
 FAMILIALE

1. GENERALITES

Titre du Poste : **Responsable du Suivi Evaluation**
 Durée du contrat : **1an renouvelable**
 Lieu d'affectation : **Siège ASCOBEF**
 Statut contractuel : **Personnel de l'ASCOBEF**

L'ASCOBEF recrute un (e) Responsable de Suivi Evaluation.

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Exécutif et en collaboration avec le Coordinateur National des Programmes, ledit Responsable assure le suivi évaluation, la supervision, le reportage et la collecte des données.

A ce titre il ou elle exécute les fonctions suivantes :

- Elaborer un plan de suivi évaluation des activités et coordonner les activités y afférentes en vue d'assurer sa mise en œuvre ;
- Mettre en place un système performant de collecte et d'analyse des données ;
- Compiler les informations fournies par les différentes structures dans un rapport consolidé ;
- Participer à l'élaboration des rapports d'activités

semestriels, annuels, et au programme budget annuel ;

- Préparer et conduire les évaluations intermédiaires, spécifiques et finales ;
- Veiller à l'atteinte des objectifs du plan d'action détaillé des programmes ;
- Superviser sur le terrain et apporter au besoin l'appui technique nécessaire ;
- Participer aux études, recherches et enquêtes ;
- Créer et entretenir un cadre de capitalisation des enseignements et leçons apprises ;
- Elaborer un plan de formation et d'orientation pour répondre aux besoins des renforcements des capacités ;
- Définir, modéliser et tester les approches stratégiques nouvelles ;
- Assurer toutes responsabilités et accomplir toute autre tâche utile au bon fonctionnement de l'ONG et à l'atteinte des buts visés.

2. QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre de nationalité comorienne ;
- Avoir un Diplôme d'études supérieures en santé publique ou en sciences sociales ;
- Avoir des compétences en administration et gestion de projet et programme de santé ou en science sociale ;

- Avoir au moins 3 ans d'expériences dans l'administration, la planification, la gestion, le suivi, et l'évaluation des projets, programmes de santé ou en science sociale ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels courants ;
- Avoir une bonne maîtrise du français (langue de travail) ;
- Avoir des connaissances en anglais (un atout)
- Avoir une bonne connaissance du système de santé comorien.

3. DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copies des diplômes ;
- Attestation de travail

Le dossier doit parvenir à l'ASCOBEF sous pli fermé à l'attention du Directeur Exécutif avec la mention « **Responsable du Suivi Evaluation** », au plus tard le **22 mars 2021** à l'adresse suivante : **ASCOBEF Siège Quartier Coulée (rond-point)- BP 524 Moroni Union des Comores.**

COMMÉMORATION

Il y a trois ans, disparaissait Abdou Bakar Boina

Le 14 mars 2018 disparaissait, à l'âge de 81 ans, le leader charismatique du Mouvement de Libération Nationale des Comores (Molinaco). Homme humble et modeste, Abdou Bakari Boina est l'un des dignes fils et filles de ce pays engagés très tôt dans le combat pour l'indépendance des Comores. Abdou Bakari Boina tout comme ses Komredi (« camarades » en Swahili) a œuvré pour l'accession des Comores à la souveraineté internationale et sa reconnaissance, par les Nations-Unies, comme un pays indépendant et une nation à part entière.

Initié par le MOLINACO, le combat indépendantiste connaît son paroxysme au début des années 70 avec l'avènement du Parti Socialiste des Comores (PASOCO), qui a servi aussi de catalyseur à la revendication indépendantiste à travers son mot d'ordre Mkolo nalawe (« Dehors le colon »). Le mouve-

ment anticolonialiste a ainsi gagné en quelques années les rangs des partis au pouvoir dont l'Union pour la Démocratie des Comores (UDC ou « parti vert »), sous l'autonomie interne, mais aussi son opposition dont le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès des Comores (RDPC ou « parti blanc »). Il culminera le dimanche 6 juillet 1975, qui marque la naissance de l'État comorien.

En tant que dirigeant de premier plan, il a côtoyé régulièrement les principaux dirigeants des partis et mouvements de libération d'Afrique. Il s'était lié d'amitié avec des chefs charismatiques dont Agostino Neto d'Angola, Chissano du Mozambique, Amilcar Cabral de Guinée Bissau, Alfred Nzo d'Afrique du Sud, France Albert René des Seychelles.

L'homme ne symbolise pas seulement la lutte pour l'indépendance, acquise en 1975, son combat était aussi contre la pauvreté, l'obscuran-

tisme et certaines coutumes dont le grand mariage et ses excès qu'il considérait inégalitaire et source d'exagération tant financière que comportementale.

Autre grief qu'il portait à la société comorienne, c'est le manque d'affirmation de son identité africaine. Abdou Bakari Boina a toujours estimé que les Comoriens devraient cesser de s'auto-flageller et chercher plutôt à concilier la diversité de leurs origines autant arabes que bantoues pour en faire une richesse et un levier pour son développement. Il a toujours plaidé le rapprochement avec les pays voisins immédiats comme le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Kenya, et mieux tirer profit de leurs expériences dans le développement national.

Certes, les Comores ont fini par adhérer à la SADC et au COMESA, mais le pays ne bénéficie pas encore des leviers importants que constituent ces organisations pour tirer son économie vers les sommets de la



croissance. Abdou Bakari Boina estimait que le pays n'a pas su se hisser au niveau que l'on espérait, mais que rien n'était perdu car avec une jeunesse et une diaspora entreprenant associé à une volonté politique forte de développer le pays, il est toujours possible d'amorcer un décollage économique et social à

l'instar de ses voisins du sud ouest de l'Océan Indien.

La nation comorienne se doit de rendre un hommage à tous ces hommes et ces femmes, héros de l'indépendance ayant eu à consacrer toute leur vie au combat pour la dignité du pays.

Mmagaza

LUTTE ANTI-CORONAVIRUS

Une opération de décontamination de masse à Hambou

Dans le cadre de la politique de prévention contre une troisième vague, une opération de décontamination de masse de tous les domiciles de la région de Hambou a été menée le week-end dernier.

Pour éviter une éventuelle troisième vague du coronavirus, le ministère de la santé et le gouvernorat de Ngazidja en partenariat avec le PNUD, et la sécurité civile (Cosep) avec l'appui du comité communautaire anti-covid-19, ont lancé depuis quelques jours une opération de désinfection dans les domiciles de Hambou. Après

avoir mené la même opération les foyers dans la capitale Moroni, cette fois-ci c'est le tour de la région de Hambou. Une opération de décontamination de tous les domiciles est en effet entamée du 13 au 14 mars. Cela entre dans le cadre de la politique de lutte contre une troisième vague et d'éradiquer la pandémie covid-19.

« Vous êtes les bienvenus. Je vous assure que qu'on va vous accompagner durant votre opération. Nous sommes conscients que c'est pour le bien-être de nous tous. Nous saluons cette initiative, car cette opération de désinfection aidera à combattre la pandémie. Je tiens

à remercier le gouvernement particulièrement le ministère de la santé ainsi que les associations et tout ce qui se sont engagés dans la lutte contre le covid-19 », a soutenu Abdou Ibouura, représentant de la mairie de Hambou de Ntsinimoipaga.

De son côté, la déléguée à la santé de l'île de Ngazidja, Faïza Soulé Ibrahim, a rappelé que cette opération a été faite à Moroni, tout en précisant que ce sont les zones les plus touchées qui sont prioritaires. « Le choix de Hambou c'est parce que cette région est parmi les zones les plus touchées. C'est évident d'entamer une telle opération

afin d'éviter une troisième vague. D'ailleurs nous reconnaissons le travail qui a été fait par le comité communautaire anti-covid-19 de Mitsoudje dans la lutte contre la pandémie », a-t-elle poursuivi.

Le pays a gagné une bataille (ou deux ?), mais la guerre n'est pas encore finie car le virus circule toujours. A cet effet, la déléguée à la Santé de l'île a recommandé de ne pas baisser la garde. « Il faut renforcer et surtout respecter les mesures préventives. C'est le seul moyen d'éviter une troisième vague et éradiquer le virus. On sollicite votre soutien de sensibiliser pour que les foyers nous laissent mener à bien

notre mission » dit-elle.

Quant à Ali Msaidié Tadjiri, chef du village de Singani, représentant des chefs de la région, il a remercié les hommes et femmes en blouse blanche, particulièrement le docteur Junior du centre de santé de Mitsoudje. Il a également rassuré que tous les domiciles vont les accueillir comme il faut. « On va vous accompagner dans cette opération de désinfection afin d'éliminer la pandémie ». Il faut dire que Mme Santé de Ngazidja n'a pas prêché dans le désert.

Nassuf Ben Amad

FOOTBALL :

Trois questions à Kanizat Ibrahim

La Comorienne Kanizat Ibrahim vient d'être élue membre du Comité exécutif de la Confédération africaine de football.

Question : La première fois que les Comores s'invitent dans les hautes sphères du football continental. Qu'avez-vous ressenti après votre élection en tant que membre du Comité Exécutif de la CAF ?

Kanizat Ibrahim : Avant tout je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenue de près comme de loin, ma famille, la presse comorienne, SEM le Chef de l'État pour son appui indéfectible, et une mention spéciale pour le président Said Ali Said Athouman qui a



tenu ma campagne auprès des autres fédérations et qui a cru jusqu'au bout

à ma réussite. Je n'oublie pas non plus Mr Fouzi Lekja et Mr

Souleman Waberi. C'est un honneur et beaucoup de fierté de représenter le peuple comorien dans les plus hautes sphères du football continental. C'est un nouveau challenge pour moi que j'espère participer activement aux réformes que compte mettre en place le président Patrice Motsepe.

Question : Qu'attend-on d'un membre du Comité Exécutif de la CAF, ses missions et ses responsabilités ?

Kanizat Ibrahim : Le comité exécutif a pour mission de mettre en œuvre les orientations et stratégies souhaitées et validées par le Président. En tant que VP et membre du comité exécutif j'aurai à diriger une commission dans un des domai-

nes de développement du football.

Question : Chaque membre prend normalement la tête d'une commission permanente. Vous aviez montré un intérêt pour la gestion du Football Féminin du continent. Quelles seront vos priorités et votre politique générale dans ce domaine ?

Kanizat Ibrahim : Je porte beaucoup d'intérêt pour le football féminin. Cela dit nous sommes deux femmes, et aucune décision n'a été prise au sein du comité quant à l'attribution des différentes commissions aux membres.

Propos recueillis par Oustadh Padre